

Metz, le 7 juillet 2021

Affaire suivie par :
Benoit BALTZ
☎ 03 87 21 50 53 – Poste 455 053
Direction des Relations Sociales et Professionnelles

Note à l'attention de
(Destinataires selon liste jointe)

Objet : Modalités d'octroi d'autorisations spéciales d'absence pour la vaccination contre la COVID-19

Réf. : Note d'information de la Direction Générale des Collectivités Locales du 5 juillet 2021

Malgré l'amélioration de la situation sanitaire actuelle, la circulation de nouveaux variants de la Covid-19 requiert la plus grande vigilance et invite à accélérer l'effort de vaccination.

Afin d'accompagner cet effort, et en application de la note visée en référence, les mesures suivantes sont applicables au sein des services départementaux à compter du 8 juillet 2021 et jusqu'à nouvel ordre :

1) Absence pour vaccination de l'agent contre la Covid-19

Les agents peuvent bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence pour se rendre à un rendez-vous de vaccination (dans un centre de vaccination, auprès d'un médecin généraliste, etc.), pour la durée strictement nécessaire à l'accomplissement de cette démarche et sous réserve de présentation d'un justificatif de rendez-vous vaccinal.

2) Absence en raison d'effets secondaires importants liés à la vaccination contre la Covid-19

Les agents qui déclarent des effets secondaires importants après avoir été vaccinés contre la Covid-19 peuvent bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence.

L'agent concerné transmet à sa hiérarchie une déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'est pas en mesure de travailler pour ce motif.

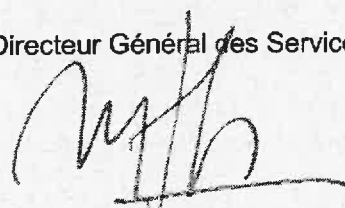
Cette autorisation spéciale d'absence peut être accordée le jour et le lendemain de la vaccination. Les situations particulières font l'objet d'un examen individualisé.

3) Absence pour accompagner son enfant de plus de 12 ans à un rendez-vous vaccinal

Pour faciliter la vaccination des enfants, une autorisation spéciale d'absence peut être accordée aux agents qui accompagnent leur enfant de plus de 12 ans à leur rendez-vous vaccinal, pendant la durée strictement nécessaire à cette démarche et sous réserve de présentation d'un justificatif de rendez-vous vaccinal.

Afin de déployer au mieux ce dispositif d'autorisations spéciales d'absences accordées pour favoriser la vaccination contre la Covid-19, je souhaite que chaque Direction Générale Adjointe le fasse largement connaître aux agents placés sous son autorité et qu'un suivi global du nombre d'ASA accordées soit réalisé.

Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MH' with a horizontal line underneath, positioned below the typed name.

Marc HOUVER

LISTE DES DESTINATAIRES

Objet : Modalités d'octroi d'autorisations spéciales d'absence pour la vaccination contre la COVID-19

- ◇ M. le Président du Département de la Moselle (pour information)
- ◇ M. le Directeur de Cabinet

- ◇ M. le Directeur Général des Services
 - ◇ Mme la Directrice de la Mission d'Appui au Pilotage et à l'Innovation
 - ◇ Mme la Directrice du Pôle Administration Générale et Evaluation
 - ◇ Mme le Directeur des Assemblées

- ◇ M. le Directeur du Développement Culturel et Artistique, par intérim
- ◇ Mme la Directrice de l'Education et de l'Enseignement Supérieur
- ◇ M. le Directeur des Finances, des Affaires Juridiques et du Contrôle de Gestion
- ◇ Mme le Directeur des Moyens Généraux
- ◇ Mme le Directeur du Patrimoine et de l'Aménagement des Territoires
- ◇ M. le Directeur des Ressources Humaines et du Lien Social
- ◇ M. le Directeur de la Solidarité
- ◇ Mme le Directeur des Sports et de la Jeunesse

Pour information :

- ◇ Syndicat C.F.D.T.
- ◇ Syndicat FO
- ◇ Syndicat S.N.T. – CFE – C.G.C.
- ◇ Syndicat C.G.T.
- ◇ Syndicat SLPDM SUD